

**Procès-verbal de la séance du  
Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle  
Du 3 mai 2022**

Président	M. Bosson
Secrétaire	Mme Guignet
Scrutateurs	M. Berger – M. Gerber
CODIR	M. Barras – Mme Faraut-Linares – M. Gafner – M. Mühlemann
Excusé	M. Blumenstein (CODIR), M. Haldimann, M. Colombo, M. Diakoff
Absent	M. Berger, M. Kappeler, M. Ménard, M. Ravenel, M. Pradervand

Ordre du jour

1. Accueil, ouverture de l'assemblée par le Président du Conseil Intercommunal
2. Contrôle des présences
3. Assermentation des nouveaux membres du Conseil Intercommunal
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021
6. Élection du bureau du Conseil Intercommunal pour l'année de législature 2022-2023
  - Président
  - Vice-président
  - 2 scrutateurs
  - 2 scrutateurs suppléants
7. Communication des membres du Comité de Direction
8. Préavis n° 06-2022 – Comptes 2021
9. Communication du Commandant Pierre-Yves Corthésy
10. Divers et propositions individuelles

**1) Accueil, ouverture de l'assemblée**

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre l'assemblée à 20H00.

**2) Contrôle des présences**

Communes présentes : 18

Le quorum est atteint ; l'assemblée peut valablement délibérer.

**3) Assermentation des nouveaux membres du Conseil Intercommunal**

Pas d'assermentation en ce jour.

**4) Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté à l'unanimité.

**5) Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021**

Le procès-verbal est accepté à la majorité avec 1 abstention.

**6) Élection du bureau du Conseil Intercommunal pour l'année de législature 2022-2023**

Le Président débute ce point avec l'élection du Président. Ayant accepté de continuer avec la fonction de Président en ce début de législature, M. Claude Bosson se voit mal nous annoncer de ne pas poursuivre son mandat. Personne ne se proposant au poste de Président, M. Claude Bosson est réélu, et accepté à l'unanimité.

Pour le poste de Vice-président, ayant accepté ledit poste en début de législature, Mme Evelina Girod accepte de garder sa fonction pour la législature 2022-2023. Est acceptée à l'unanimité.

Pour l'élection de deux scrutateurs, M. Denis Berger et M. Sylvain Gerber sont d'accord de poursuivre leur mandat pour la législature 2022-2023. Sont acceptés à l'unanimité. À noter : M. Denis Berger est absent lors de la séance, mais a donné son accord au préalable.

Pour l'élection de deux scrutateurs suppléants, M. Jean-Luc Haldimann et M. Geoffrey Geissmann sont d'accord de poursuivre leur mandat pour la législature 2022-2023. Sont acceptés à l'unanimité. À noter : M. Jean-Luc Haldimann est absent lors de la séance, mais a donné son accord au préalable.

## 7) Communication des membres du Comité de Direction

La parole est donnée à Monsieur Patrick Barras. Ce dernier débute en excusant l'absence de son collègue du CODIR, M. Blumenstein. Il remercie ensuite les auteurs du rapport 2021 et toutes les personnes qui ont travaillé sur ledit rapport.

Ensuite, concernant la révision des statuts : deux communes n'ont pas encore fait leur retour. Elles ont été relancées et M. Patrick Barras espère clôturer la révision des statuts en prévision du prochain Conseil intercommunal.

Enfin, il remercie tous les sites du SDIS Nyon-Dôle. Une fois encore, des chiffres positifs sont à souligner, avec un coût par habitant par commune très positif, de CHF 38.-, alors que CHF 42.- avait été budgété à l'initial.

La parole est rendue au Président.

## 8) Préavis n° 06-2022 – Comptes 2021

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de gestion et finances, M. François Esselborn. Ce dernier donne ainsi lecture du compte-rendu du rapport ; les explications figurant dans le préavis 06-2022 – Comptes 2021, ainsi que les remarques « Décompte 2021 », leur ont semblé suffisamment claires et précises, et n'appellent pas de commentaires supplémentaires de la part de la Commission de gestion et finances. Après avoir délibéré, la Commission de gestion et finances recommande au Conseil intercommunal l'adoption du préavis 06-2022 – Comptes 2021, tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

M. Peter Dorrenbos remercie le CODIR pour le préavis ainsi que la Commission pour son rapport et les chiffres mentionnés. Il questionne néanmoins la Commission quant à ses derniers. En page 2 du rapport, il est noté une diminution financière non-négligeable liée à Paléo, d'un montant de CHF 42'000.-. Or, il n'y a pas eu ladite manifestation depuis deux ans, et donc aucun revenu, ni aucuns frais liés à cette dernière. Comment donc expliquer ce montant ?

M. Esselborn soulève qu'il y a les charges à prendre en compte, cependant M. Dorrenbos n'en saisit pas les chiffres. M. Esselborn avoue que la Commission ne pensait pas que ces chiffres liés à Paléo seraient pertinents, et assure qu'il n'y a aucune perte financière à signaler.

Le Commandant M. Pierre-Yves Corthésy amène un supplément d'information ; il est certain que si le SDIS Nyon-Dôle n'effectue pas Paléo, nous ne soldons pas le personnel et donc Paléo ne finance pas les heures. Cependant, ce que la Commission de gestion et finances a souhaité relever, c'est que l'année passée il n'y a eu quasiment aucune manifestation, ce qui est une source de revenus supplémentaires, et donc ce qui a contribué à avoir d'excellents chiffres.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

Vu le préavis n° 06-2022 – Comptes 2021 du comité de direction du 16 mars 2022,

Oui le rapport des Commissions de gestion et finances chargée de l'étude de cet objet

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Intercommunal décide :

- **D'approuver les comptes 2021 de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle et d'en donner décharge au comité de direction.**

**Résultat du vote : accepté à l'unanimité**

**9) Communications du Commandant Pierre-Yves Corthésy selon document en annexe à ce Procès-verbal**

Le Commandant remercie l'assistance pour leur bonne collaboration et la confiance accordée.

Le rapport de gestion et d'activités 2021 est remis à tous les membres du Conseil intercommunal et sera expédié par courrier postal aux administrations communes.

Monsieur Pierre-Yves Corthésy déclare que la formule de ce rapport a été modifiée, avec un design revu, et une infographie plus aisée à la lecture. Il y a également la possibilité d'avoir ce document via le site internet, en PDF.

Il souligne ensuite les dates à retenir pour l'année 2023, concernant les rapports annuels 2022 par site.

13 janvier 2023, 19h site de St-Cergue  
14 janvier 2023, à 11h site de Nyon  
20 janvier 2023, site de Bonmont  
21 janvier 2023, site de Genolier  
26 janvier 2023, SDIS Nyon-Dôle, 19h à Nyon

Les séances du Conseil intercommunal auront lieu le :

Mardi 25 avril 2023, à la Caserne de Nyon, 20h00.  
Mardi 26 septembre 2023, à la Caserne de Nyon, 20h00.

La Commission de gestion et finances aura rendez-vous le :

Mardi 4 avril 2023, à la Caserne de Nyon, 19h00 (Comptes 2022)  
Mardi 22 août 2023, à la Caserne de Nyon, 19h00 (Budget 2024)

La quinquennale du SDIS Nyon-Dôle aura lieu le 25 juin prochain, à Nyon. Il s'agira de présenter les missions à l'ensemble de la population de la région, présenter le SDIS Nyon-Dôle aux autorités des 18 communes membres et rassembler les membres des 4 sites ainsi que leurs conjoints pour une soirée festives.

Les flyers sont arrivés, et peuvent dès lors être distribués.

Novio Fire Team - Le groupement sportif du SDIS : Des nouveautés sont à prévoir, notamment la mise à disposition de la salle de sport, qui va encore s'agrandir. Avoir un équipement à disposition pour les courses, participer à des sorties sous l'enseigne du SDIS, et renforcer la cohésion. Il y aura également plus d'activité dans les sites, offres et avantages pour les membres.

Pour terminer, le Commandant M. Pierre-Yves Corthésy remercie les autorités des communes membres du SDIS Nyon-Dôle.

#### 10) Divers et propositions individuelles

Le Président propose la parole. Elle n'est point demandée.

La séance est levée à 20h32.

**La prochaine séance du Conseil Intercommunal  
aura lieu le 27 septembre 2022 à 20H00 à la caserne de Nyon.**

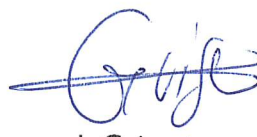
Le Président



C. Bosson



La Secrétaire



I. Guignet

Annexe – rapport du commandant